103420 - Apprendre la prière à une fille de sept ans

question

j'ai une fille de sept ans qui observe déjà la prière - Allah en soit loué. Devrais-je la réveiller pour la prière de l'aube, tout en sachant que cela lui inspire de la répugnance envers la prière?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le père est un berger responsable de son troupeau, d'après une information reçue du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Dès lors, le père doit éduquer ses enfants et les faire grandir dans l'observance des devoirs et l'abandon des interdits. C'est dans ce cadre que s'inscrit le fait de leur donner l'ordre de prier dès l'âge de sept ans. Abou Dawoud (495) a rapporté d'après Amer ibn Chouayb d'après son père qui le tenait de son grand père que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Donnez à vos enfants l'ordre d'observer la prière dès qu'ils atteignent l'âge de sept ans et frappez les quand ils atteignent l'âge de dix ans , s'ils refusaient de le faire et séparez les au lit. (Jugé authentique par al-Albani dans Sahih Abi Dawoud).

Le père doit s'y prendre doucement quand il s'agit de donner aux petits l'ordre de prier. Il doit les y encouragerpar de belles paroles et à l'aide de cadeaux et des récompenses afin de les y habituer et de la leur faire aimer. Vous pouvez ne réveiller votre fille que peu avant le lever du soleil tout en l'incitant à aller tôt au lit pour pouvoir se réveiller facilement.

Il n' y a aucun inconvénient à ce que vous ne la réveillez pas pendant les jours au cours desquels vous pensez qu'il lui est difficile de se réveiller, soit parce qu'elle s'est couchée tard , soit à cause du froid, etc.

On a interrogé Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) en ces termes: Devrais-je réveiller mon fils de 9 ans pour faire la prière de l'aube? Voici sa réponse: «Oui. Quand

quelqu'un a des enfants mâles et femelles ayant atteint l'âge de 10 ans , qu'ils les réveillent (pour la prière) car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Donnez à vos enfants l'ordre d'observer la prière dès qu'ils atteignent l'âge de sept ans et frappez les quand ils atteignent l'âge de dix ans, s'ils refusaient de le faire, et séparez les au lit. Extrait de fatawas nouroune ala ad-darb.

Il a été interrogé encore en ces termes: Devrais-je réveiller mon fils de 8 ans pour faire la prière de l'aube? S'il ne prie pas, le péché m'incombe-t-il? Voici sa réponse: Le cas doit apparemment faire l'objet d'un examen: si on est en hiver, notamment pendant des jours froids et de difficulté, il n' y a aucun inconvénient à laisser (l'enfant dormir). Quand il se lève, on lui demande de prier. Quand le climat est modéré et qu'il n' y a aucun mal à le réveiller , réveille-le afin qu'il prenne l'habitude de prier avec les gens. Allah soit loué car il y a de jeunes enfants âgés entre 7 et 10 ans que nous voyons accompagner leurs pères à la prière de l'aube. Quand un enfant acquiert cette habitude dès le bas âge, cela lui fait un grand bien. En cas de difficulté, vous n'avez pas à les réveiller. Mais s'ils se réveillent d'eux-mêmes, il faut leur donner l'ordre d'aller prier. Extrait de al-liqaa ach-chahri (18/40).

Allah le sait mieux.